

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/140/T/2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DES ZONES D'EXTENSION DES PERIMETRES DE KABAMBA ET DE RUBIRA (111.83 HA), COMMUNE MPANDA PROVINCE DE BUBANZA ET DU PERIMETRE DE KIREKURA (142.03 HA), PROVINCE DE BUJUMBURA

- **Date de publication** : 30/6/2017
- **Date d'ouverture des offres** : 30/7/2017

Objet

1. Le Projet pour l'Accélérer l'Atteinte de l'OMD 1c (PROPA-O) invite par le présent Appel d'Offres les soumissionnaires désireux de concourir à présenter leurs offres sous plis fermés pour les travaux d'aménagement hydro-agricole des zones d'extension des périmètres de Kabamba et de Rubira (111.83 ha) sis en commune MPANDA, Province de BUBANZA et du périmètre de KIREKURA (142.03 ha) sis en Commune MUTIMBUZI, Province de BUJUMBURA.

Financement du marché

2. Le Gouvernement du Burundi a obtenu de l'Union Européenne un financement pour financer le coût du Projet pour l'Accélérer l'Atteinte du Millénaire OMD 1c (PROPA-O). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la réhabilitation et aménagement des marais et bassins versants.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres (AON) ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un lot unique :
Travaux d'aménagement hydro-agricole des zones d'extension des périmètres de Kabamba et de Rubira (111.83 ha) sis en commune MPANDA, Province de BUBANZA, et du périmètre de KIREKURA (142.03 ha) sis en Commune MUTIMBUZI, Province de BUJUMBURA.
5. Les travaux sont à réaliser dans un délai maximum de 180 jours calendaires, ces délais étant compté à partir de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Bien entendu les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.
6. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation

7. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales domiciliées au Burundi [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

f

h *OK*

8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

9. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (100.000 FBU), dont la moitié (50.000 FBU) sera versée sur le compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi, sous compte de transit des recettes non fiscales, et l'autre moitié (50.000 FBU) sur le compte n° 1101/159 ouvert à la même Banque BRB au nom du PROPA-O. **Les originaux des bordereaux de paiement constituent des pièces administratives exigées à chaque soumissionnaire.**

Il peut également être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de services, au siège du PROPA-O, sis à l'Avenue du Large, Immeuble des Projets et Programmes FIDA au Burundi, 2^{ème} étage, site web: www.programmefidaburundi.org ; tél. (257) 22 27 81 57, ainsi que le site web de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics : www.armp.bi.

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Responsable du PROPA-O à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de publication au moins vingt et un (21) jours calendaires avant la date-limite de remise des offres figurant au point 17 ci-dessous.

Réunion d'information / visite des sites des travaux.

11. Une visite des sites des ouvrages non obligatoire mais fortement recommandée sera organisée le 13 / 7 /2017 à partir de 9 heures, le lieu de rencontre étant les bureaux des Projets et Programmes du FIDA sis à l'Avenue du Large.

Présentation des offres

12. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

13. Les offres doivent être paraphées et paginées et avoir une table des matières.

14. Les offres devront être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant de **Quinze millions cinq cent mille Francs Burundais (15.500.000BIF)**.

Cette garantie devra se présenter sous forme de garantie bancaire conforme au modèle du présent Dossier d'Appel d'Offres. **Les chèques certifiés ne sont pas acceptables.**

15. Les offres devront être soumises au secrétariat du PROPA-O dont l'adresse est indiquée au point 9 de l'avis d'appel d'offres au plus tard le 31 / 7 /2017 à 9 heures.

Validité des offres

16. Les offres resteront valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.



Date limite de dépôt des offres

17. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 9 ci-haut au plus tard le 31/7/2017 à 9 heures.

Toute offre reçue après la date et l'heure-limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

18. Les offres seront ouvertes le 31/7/2017 à 9 heures 30 minutes, dans la salle des réunions située au 4^{ème} étage de l'Immeuble des Projets et Programmes du FIDA au Burundi en présence des soumissionnaires qui souhaiteront être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Critères de qualification

19. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra :

- présenter les documents administratifs et juridiques exigés et valables ;
- présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.

20. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 28/06/2017

LE RESPONSABLE DU PROPA-O



LE COORDONNATEUR DU PRODEFI



f

d